



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 360 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de récupérer 22 millions de dollars dans les établissements de santé de la Gaspésie, d'ici le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de 10 lits de chirurgie sur 24 au Centre Hospitalier de Maria affectera la qualité des soins et la sécurité des patients;

CONSIDÉRANT QUE la fusion des centres d'activités de médecine, chirurgie, soins intensifs et maternité de l'Hôpital de Maria obligera le personnel infirmier à travailler dans l'ensemble de ces secteurs et à maîtriser l'ensemble des expertises, ce qui augmentera le stress et l'anxiété et pourrait affecter la sécurité des patients et du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des effectifs du personnel infirmier à la Résidence Saint-Joseph et au CHSLD de New Carlisle met en péril la qualité et la sécurité des soins aux personnes âgées;

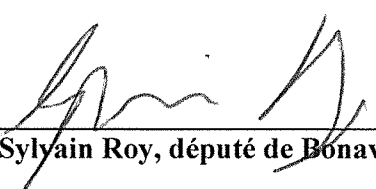
CONSIDÉRANT la volonté de la direction d'abolir 6 postes d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires à l'urgence de Maria et les impacts que cela entraînera au niveau des délais d'attente et de la charge de travail des infirmières et des infirmiers;

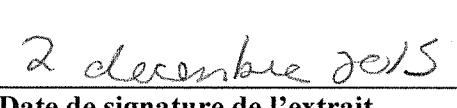
CONSIDÉRANT QUE la qualité et la sécurité des soins doivent être la priorité et que la recherche d'économie ne doit pas mettre en danger la santé et la vie des gens;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que les coupes dans les soins de santé en Gaspésie soient annulées afin de maintenir la qualité des soins prodigués aux patients et la sécurité de ces derniers.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Roy, député de Bonaventure


Date de signature de l'extrait